



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### TRAVAUX DE MAINTENANCE DU TUNNEL DU SOMPORT DU LUNDI 18 AU VENDREDI 22 MARS : LE PRÉFET DÉCLENCHE LE PLAN DE GESTION DE TRAFIC « VALLÉE D'ASPE – RN 134 »

à Pau, le 13 mars 2024

La société en charge de l'exploitation du tunnel du Somport doit réaliser des travaux de maintenance au sein de celui-ci. Pour permettre la bonne réalisation des travaux, le préfet des Pyrénées-Atlantiques déclenche le scénario n°2 adapté du plan de gestion de trafic « Vallée d'Aspe – RN 134 ».

**Ainsi, pour assurer la sécurité des usagers, des mesures de restriction de circulation sont mises en place durant les nuits du lundi 18 mars au vendredi 22 mars 2024 de 22h à 6h :**

- **La circulation est interdite à tous les véhicules sur la RN 134 et le tunnel du Somport ;**
- **Le retournement des poids lourds de plus de 3,5 tonnes est prévu au niveau du rond-point de Gurmençon ;**
- **Les véhicules légers pourront se rendre en Espagne en empruntant la route du Col du Somport.**

La présignalisation et les limites de prescription seront indiquées par signaux réglementaires conformes à la signalisation des routes. La mise en place, le maintien et l'entretien de la signalisation de prescription et de déviation sont assurés par la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) sur la RN134.

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :

Tel : 06 15 20 31 38

Mél : [pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

Tel : 05 59 98 24 24

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64    

Les modalités de circulation ci-dessus ne s'appliquent pas :

- aux véhicules de gendarmerie ;
- aux véhicules de secours ;
- aux véhicules de la DDTM, de la DIRA et de la DAEE (Conseil départemental) ;
- aux véhicules de l'exploitant du tunnel du Somport.

**Plus d'informations :**

- **Site internet de la préfecture :** [www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)
- **Compte Facebook de la préfecture :** <https://www.facebook.com/Prefet64>
- **Compte Twitter de la préfecture :** [@Prefet64](https://twitter.com/Prefet64)
- **État des routes dans le département :** <http://inforoute.le64.fr>